



Succession familiale (question urgente)

Par **gertrude2**, le **23/05/2010** à **10:57**

Bonjour,

on me demande de représenter mon frere pour une succession d'assurance vie et qu'en cas de refus je suis d'accord pour qu'un organisme soit désigné d'office c'est ce que j'ai reçu par écrit mais moi je demande rien du tout et j'ai peur d'avoir des frais à payer au cas ou . pouvez vous me renseigner je suis très contrarié.

Merci

Par **Upsilon**, le **23/05/2010** à **16:05**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Il nous faudrait plus de détails: Qu'entendez vous par représenter votre frère ? celui ci est prédécédé, incapable, ?